



DÉCISION

N°2018-10-01

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Arnaud HOURDIN.

Excusé :

Autre membre du Bureau :

M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 18

OBJET : Renouvellement de partenariats pédagogiques et artistiques au titre de l'année scolaire 2018-2019.

Conventions de partenariat entre le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc et :

- L'Onde Théâtre et Centre d'art de Vélizy-Villacoublay,
- le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, scène nationale,
- le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris,
- le Théâtre de Fontenay-le-Fleury,
- le festival « Versailles au son des orgues »,
- le Théâtre Montansier,
- le Versailles Jazz Festival,
- l'Établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes « La Source » de Viroflay.

Le Bureau, légalement réuni le 4 octobre 2018 sous la présidence de M. François de MAZIERES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-II-5° ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.216-2 et L.216-5 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 101 ;

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de janvier 2001 du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu le budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les imputations en dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits ;

Vu l'avis de la commission de la culture et des sports du 18 septembre 2018.

Classé « Conservatoire à rayonnement régional » (CRR) en vertu d'un décret ministériel, le CRR de Versailles Grand Parc répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique auprès du public.

Ces missions supposent, entre autres, le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec des structures de création et de diffusion.

Conformément aux dispositions combinées de la charte de l'enseignement artistique spécialisée en danse, musique et théâtre de 2001 et de la loi de décentralisation du 13 août 2004, les collectivités territoriales ont vocation à susciter et à accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions », notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existantes à proximité ».

Ainsi, le CRR de Versailles Grand Parc renouvelle et élabore chaque année de nouvelles collaborations avec des partenaires culturels (locaux, régionaux, nationaux ou internationaux) afin de proposer à ses élèves une formation complète, incluant notamment des mises en situation professionnelle et leur permettant une participation à la vie culturelle locale et régionale.

Les projets de collaboration sont conçus en fonction des axes pédagogiques de l'établissement et de la programmation artistique et pédagogique des structures associées.

Au regard des bilans positifs des précédentes années, huit partenariats sont renouvelés, pour l'année scolaire 2018-2019, avec les structures suivantes :

- L'Onde, Théâtre et Centre d'art de Vélizy-Villacoublay pour l'accueil de jam sessions, intermèdes musicaux interprétés par les élèves du département jazz à l'issue de spectacles et le développement de « l'école du spectateur », initiative visant à favoriser la venue d'élèves du Conservatoire à des spectacles programmés par le théâtre et en lien avec leurs apprentissages artistiques ;
- le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, scène nationale, pour l'accueil de levers de rideau, prestations des élèves du Conservatoire en lien avec la programmation du théâtre et le développement de « l'école du spectateur » ;
- le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris pour la mise en œuvre de deux concerts intitulés « Th&Kagel ». Le programme est dédié à plusieurs pièces de musique contemporaine interprétées sur instruments anciens par une vingtaine d'étudiants des deux établissements. Les représentations auront lieu le 19 et le 21 décembre à Versailles et Paris ;
- le Théâtre de Fontenay-le-Fleury pour l'organisation, avec les élèves comédiens, d'une nouvelle édition de la « Nuit de la lecture » dans le réseau des bibliothèques de la Plaine de Versailles le 19 décembre et du spectacle *De l'écran à la scène : Héroïnes au féminin* dans le cadre du festival de films de femmes de Fontenay-le-Fleury ;
- le festival « Versailles au son des orgues » pour l'organisation commune d'une master-classe et d'un concert de David Guerrier avec des élèves et professeurs du CRR ;
- le Théâtre Montansier pour l'accueil de plusieurs projets du Conservatoire dont l'orchestre symphonique franco-allemand, la coproduction du spectacle *L'Histoire du soldat* d'Igor Stravinski et Charles Ramuz et la mise en œuvre de différents échanges pédagogiques et artistiques en lien avec les artistes programmés par le Théâtre ;
- le Versailles Jazz Festival dont la programmation comprendra une master-classe de Sarah Lazarus au profit des élèves du département jazz, un concert du Big band du CRR avec

Sarah Lazarus et un concert du Paris Jazz Horn, dans le nouvel auditorium du Conservatoire ;

- l'Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes « La Source » de Viroflay pour l'accueil d'élèves du Conservatoire autour d'auditions de musique de chambre ou de chant choral.

Les conditions de financement de l'ensemble de ces partenariats sont définies d'un commun accord entre les parties. Un apport équivalent, financier ou en nature, de chacune des structures associées est respecté. Ce financement est prévu dans le budget de fonctionnement du CRR de Versailles Grand Parc (lignes budgétaires dédiées à l'organisation des études et aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines de Versailles Grand Parc.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'adopter les termes des conventions de partenariats pédagogiques et artistiques, pour l'année scolaire 2018-2019, entre le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles Grand Parc et*
 - *L'Onde Théâtre et Centre d'art de Vélizy-Villacoublay,*
 - *le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, scène nationale,*
 - *le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris,*
 - *le Théâtre de Fontenay-le-Fleury,*
 - *le festival « Versailles au son des orgues »,*
 - *le Théâtre Montansier,*
 - *le Versailles Jazz Festival,*
 - *l'Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes « La Source » de Viroflay ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions* et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - *Madame la Trésorière Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 18

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles,

Le 11 OCT. 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 11/10/2018 de l'affichage le : 11/10/2018 retiré de l'affichage le : 12/11/2018
--



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Résumé de l'acte

078-247800584-20181004-20181001CULT-AU

Numéro de l'acte : 20181001CULT

Date de décision : jeudi 4 octobre 2018

Nature de l'acte : AU

Objet : Renouvellement des conventions de partenariats pédagogiques et artistiques au titre de l'année scolaire 2018-2019 :
entre le CRR de VGP et L'Onde Théâtre - Centre d'art de Vélizy-Villacoublay, le Théâtre de St-Quentin-en-Yvelines scène nationale, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris, le Théâtre de Fontenay, le festival « Versailles au son des orgues », le Théâtre Montansier, le Versailles Jazz festival et l'Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées "La Source" de Viroflay.

Classification : 8.9 - Culture

Rédacteur : Christelle BOURGEOIS

AR reçu le : 11/10/2018

Numéro AR : 078-247800584-20181004-20181001CULT-AU

Document principal : 99_AU-2018 10 01 Renouvellement conventions de partenariat pédagogiques et artistiques 2018-2019.pdf

Historique :

11/10/18 14:37	En cours de création	
11/10/18 14:45	En préparation	Christelle BOURGEOIS
11/10/18 14:46	Reçu	Christelle BOURGEOIS
11/10/18 14:46	En cours de transmission	
11/10/18 14:46	Transmis en Préfecture	
11/10/18 14:52	Accusé de réception reçu	

